

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p>Date de la convocation : 28/11/2024</p> <p>Date d'affichage : 28/11/2024</p> <p>REQUIS SOUS PREFECTURE DE SAINT-OMER, le 12 DEC. 2024</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 9 décembre 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Patrick POTEL</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORNGIER – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LÉBOUCHER – Didier VANDAELE - Sophie WAROT – Monique VALENTIN - Douglas VERSCHEURE - Patrick POTEL - Nicolas CHOCHOY – Sabrina LOOTVOET</p> <p>Absents : Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) - Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Alain MASSON) - Marjory DELAVAL (pouvoir à Edith MERLIER) - Sandrine DEMAUDE (pouvoir à Sandrine LORIO) - Antoine TUSO (pouvoir à Laurent DENIS) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORNGIER) - Anne GOMBERT</p>
--	--

2024/42

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, la titularisation du personnel ou encore de la mise à jour des intitulés de grades.

Monsieur DEPLA Timothée, actuellement en contrat à durée déterminée sur un poste d'adjoint administratif, a réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe le 15 octobre 2024.

Le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

- Ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La nomination par voie de réussite au concours ne nécessite pas un passage en Commission Administrative Paritaire (CAP). A la fin de la publicité à la bourse de l'emploi, soit le 15 mai 2024, Monsieur DEPLA Timothée remplit les conditions pour être nommé.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Grades</u>	<u>Nombres d'emplois</u>	<u>Nombres d'emplois contractuels</u>
<u>Filière administrative</u>			
Attaché territorial	Attaché principal	1 (Non pourvu)	
	Attaché	1	
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 (Non pourvu)	
	Rédacteur	2	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	
	Adjoint administratif	1 (Non pourvu)	2
<u>Filière animation</u>			
	Adjoint d'animation	1	
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise territorial principal	2	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	
	Adjoint technique	10 (Dont 3 non pourvus)	9
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
<u>A.T.S.E.M.</u>	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	4 (dont 1 non pourvu)	1
TOTAL		29	12

Et précise que les crédits suffisants restent prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Patrick POTEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE MAIRE

12 DEC. 2021

Le Maire,

Laurent DENIS

